

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

DE LA BRANCHE DES COMMERCES DE GROS



Soutenir les aidants



Soutenir la parentalité



Prévenir les troubles
musculo-squelettiques



LES ACTIONS DE PRÉVENTION

proposées sur les trois thématiques

Découvrez les actions de prévention proposées par le fonds de solidarité de la branche des Commerces de gros.

J'accède aux dispositifs de prévention et de solidarité pris en charge pour les salariés non-cadres



<https://univers.malakoffhumanis.com/commerces-de-gros-des-prev>



Prévenir les troubles musculo-squelettiques



BOS
BACK OFFICE
SANTÉ

1 Un réseau de thérapeutes (ostéopathes ou chiropracteurs) est mis à disposition des salariés non-cadres pour prévenir et traiter les douleurs ostéo-articulaires. Deux consultations sont prévues :

- 1. Une consultation de dépistage :** elle permet de dépister les douleurs ostéo-articulaires.
- 2. Une consultation de traitement** qui consiste à mettre en place le traitement (maximum de deux consultations).

Deux possibilités s'offrent à l'entreprise en fonction de sa taille :

- **Moins de 5 salariés :**
Le salarié remplit un questionnaire préalable en ligne et reçoit un bon unique de consultation. Le salarié prend rendez-vous lui-même auprès du thérapeute du réseau BOS dans son cabinet.
- **Plus de 5 salariés :**
Le thérapeute se déplace avec tout son matériel sur le site de l'entreprise. Les consultations sont faites sur le site de l'entreprise.



Soutenir les aidants



Soutenir la parentalité



prev&care

2 Ce service s'adresse au salarié, non-cadre, aidant de son conjoint, de son enfant, d'un proche ou d'un parent fragilisé par la maladie, le handicap ou la perte d'autonomie. Le salarié a accès à un dispositif d'assistance proche aidant de PreviCare via une **plateforme web sécurisée / application**.

Ainsi, le salarié peut prendre un rendez-vous avec un conseiller dédié par téléphone pour :

- Évaluer les besoins de l'aidant et de l'aidé.
- Proposer un plan d'aide complet en 24 heures.
- Aider aux démarches administratives et financières.
- Proposer des prestataires de confiance rigoureusement sélectionnés.
- Mettre en place la mission d'aide, la coordonner et la superviser dans le cadre du premier mois (mois pendant lequel les besoins sont les plus importants. Si la situation et les besoins perdurent pour les mêmes motifs, l'accompagnement perdure également).



Ma Bonne Fée
Groupe Menway

3 Ce service s'adresse au salarié, non-cadre, parent, qui a besoin de trouver des solutions pour concilier sa vie professionnelle / vie personnelle. Le salarié a accès à une plateforme web « Ma Bonne Fée » qui donne accès des contenus pour trouver des réponses à ses questions (guides, articles, webinaires, podcasts, etc.)

Le salarié peut prendre rendez-vous avec un conseiller dédié par téléphone pour :

- **Un pack de 10 heures de soutien scolaire** en visioconférence du CP au Bac+2.
- **Un pack de 10 heures de garde d'enfant**, via un organisme spécialisé du service à domicile ou un(e) professionnel(le) de la puériculture.

À noter que le nombre de pack est limité à 2 par enfant (sans limite d'enfants par famille) par an.

Le fonds social Prévoyance

Le fonds social Prévoyance est destiné à mettre en œuvre au profit exclusif des salariés non-cadres, **des actions collectives de prévention, des actions individuelles et / ou collectives.**



Pour en savoir plus sur votre campagne de prévention :

www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/ccn-commerces-de-gros



Une initiative des partenaires sociaux de la branche des Commerces de gros



SOUTENU PAR
AG2R LA MONDIALE

